

FICHE COVID-19

Procédure réflexe : secteur Santé Mentale,
Centre de réintégration, CRF, SHNA, SAN

Cette fiche concerne uniquement les institutions avec des résidents.

Toute autre structure sans nuitée n'est pas concernée par cette fiche. Pour ces établissements n'accueillant les bénéficiaires qu'en journée, les recommandations générales s'appliquent : éviction du cas possible dès présence d'un symptôme (en attendant la réalisation d'un test) ou avéré du groupe, renforcement des mesures d'hygiène, surveillance des symptômes pour tous durant 7 jours.

1. Procédure réflexe : actions à destination des résidents dès un cas possible ou avéré, ou de contact à haut risque

A. À partir d'un « Cas possible »

1. Renforcez les mesures d'hygiène de base ;
2. Dans la mesure du possible, isolez-le(s) résident(s) concerné(s) immédiatement dès la suspicion ;
 - a. Si l'isolement en chambre est possible, port du FFP2 pour tout membre du personnel entrant dans la chambre, pas de port de masque en dehors de la chambre ;
 - b. Si l'isolement n'est pas possible, port du masque chirurgical dans l'unité de vie pour tout membre du personnel et les résidents étant en mesure de porter un masque chirurgical ;
3. Organisez le test PCR du (des) résident(s) concerné(s) en passant de préférence par la Plateforme fédérale bis de dépistage ;
4. Il n'est pas nécessaire de confirmer le test antigénique positif par un test PCR si le patient est symptomatique, cependant si un test antigénique revient négatif chez un patient symptomatique il faut alors lui faire un test PCR ;
5. Déclarez immédiatement le(s) cas possible(s) via la plateforme Plasma et mettez-là à jour quotidiennement ;
6. À la réception des résultats d'un test positif, actualisez la situation dans la plateforme PLASMA.

B. À partir d'un « Cas confirmé »

1. Activez le PIU et réunissez la cellule de crise. Informez la cellule de surveillance des maladies de l'activation de la cellule de crise (en le mentionnant dans l'objet du mail) à l'adresse PIU_SURVMI@aviq.be ;
2. Renforcez les mesures d'hygiène de base ;
3. Évaluez le niveau de bien-être individuel des résidents afin de le préserver lors de l'adoption de mesures relatives aux visites ;
4. Maintenez l'isolement du (des) résident(s) positif(s) dans la mesure du possible et le port d'EPI pour le personnel ;
5. Imposez le port du masque chirurgical à tout le personnel dans l'unité de vie, aux visiteurs et aux prestataires externes, le port du FFP2 doit faire l'objet d'une discussion en cellule de crise et/ou d'un avis de SURVMI/OST selon les circonstances ;
6. Identifiez immédiatement les contacts à haut risque de ce(s) cas positif(s) ET en fonction de l'évaluation clinique, organisez leur dépistage PCR ciblé en accord avec le médecin coordinateur ou référent ;
7. Envoyez toujours votre éventuelle demande de dépistage à l'AVIQ via l'adresse mail : demandetesting@aviq.be pour passer par la Plateforme fédérale bis de dépistage afin d'obtenir des résultats groupés et d'assurer un meilleur suivi de situation.
8. Déterminez la situation épidémiologique dans laquelle se trouve l'établissement (voir baromètre) ;
9. Prenez les mesures générales de prévention et appliquez les mesures complémentaires liées au stade du baromètre correspondant à votre situation épidémiologique ;
10. Prenez contact avec votre médecin du travail (SEPPT) pour prendre les mesures concernant le personnel ;
11. **Enregistrez immédiatement le(s) nouveau(x) cas positif(s) via la plateforme Plasma et mettez-là à jour quotidiennement** jusqu'à normalisation de la situation ;

12. Vérifiez quotidiennement l'évolution de la situation épidémiologique;
13. Si la cellule de crise éprouve des difficultés, vous pouvez contacter la cellule de surveillance des maladies infectieuses par mail à l'adresse surveillance.sante@aviq.be qui vous conseillera sur les dispositions additionnelles éventuelles à mettre en place;
14. Si passage en stade 3, avertissez la cellule de surveillance des maladies par mail à l'adresse surveillance.sante@aviq.be en mentionnant dans l'objet « Passage en stade3 » et la cellule prendra alors contact avec l'institution pour assurer le suivi.

2. Actions de prévention générale pour la direction dès un cas possible ou avéré, ou de contact à haut risque

1. Appliquez les mesures de prévention générale prévues dans votre PIU;
2. Veillez à la qualité et au renouvellement de l'air en aérant régulièrement, en particulier les espaces communs;
3. Informez toute personne externe, mais aussi les résidents et les membres du personnel des mesures spécifiques mises en place par la cellule de crise;
4. Veillez pour tout intervenant au sein de l'institution à l'application des consignes de base:
 - a. Respectez strictement, en toutes circonstances, les mesures de prévention de base;
 - b. Portez un masque chirurgical (ou FFP2);
 - c. Désinfectez ou lavez-vous les mains régulièrement (ne portez pas de bijoux et/ou de faux ongles);
 - d. Respectez, si possible, la distanciation sociale (1,5m);
 - e. Nettoyez et désinfectez régulièrement les surfaces de contact;
 - f. Si vous présentez des symptômes, restez chez vous et prenez contact avec votre médecin.

Baromètre

SITUATION ÉPIDÉMIQUE DANS L'ÉTABLISSEMENT	MESURES
<p>Pour une unité de moins de 10 résidents, maximum 2 résidents positifs symptomatiques.</p> <p>Pour une unité de vie de plus de 10 résidents, maximum 2 résidents positifs symptomatiques.</p>	STADE 1
<p>Pour une unité de moins de 10 résidents, maximum 3 résidents positifs symptomatiques.</p> <p>Pour une unité de vie de plus de 10 résidents, maximum 4 résidents positifs symptomatiques.</p>	STADE 2
<p>Pour une unité de moins de 10 résidents, maximum 4 résidents positifs symptomatiques.</p> <p>Pour une unité de vie de plus de 10 résidents, maximum 6 résidents positifs symptomatiques.</p>	STADE 3

Vous trouverez des supports utiles pour la sensibilisation aux mesures d'hygiène de base ici:

<https://covid.aviq.be/fr/la-boite-outils>

